Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212202949-20260213-2026_02_11-DE

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Séance du **vendredi 13 février 2026**
20 heures 00 minutes

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER, Catherine LE PROVOST, Claudine CAUMONT, Laurence GUEGAN, Kévin LE COËNT

ABSENTS EXCUSES : Katy COSQUER

Secrétaire de séance : Catherine LE PROVOST

Date de la convocation : 05 février 2026

2026-02-11 : Projet d'extension de la bibliothèque communale

Le maire rappelle au conseil municipal que le projet d'agrandissement de la bibliothèque, était prévu dans l'ancienne poste (actuellement aménagée en 2 logements communaux dont un inhabitable), et avait fait l'objet d'une étude succincte de l'ADAC, avec une extension vers l'arrière du bâtiment en conservant un logement communal à l'étage.

Après réflexion et prise de contact avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la bibliothèque Départementale des Côtes d'Armor qui se sont déplacés à Saint-Gilles-Pligeaux pour étudier le projet sur place et nous conseiller, le 3 février dernier, il est aujourd'hui envisagé d'agrandir l'actuelle bibliothèque également vers l'arrière.

Deux solutions s'offrent à la commune à ce stade de réflexion :

1- **Solliciter** les subventions de l'Etat (DRAC) pour les travaux d'extension mais également pour le mobilier, avec des contraintes en termes :

- de surface (100m² minimum de surface utile),
- de recrutement de personnel qualifié pour minimum 5.25 heures hebdomadaires,
- d'amplitude horaires d'ouverture hebdomadaires : 12 heures au minimum.
- d'attribution de budget annuel de 2€/ habitants soit 600.00€ pour les collections

2- **Ne pas solliciter les aides de la DRAC**, sachant qu'il existe d'autres aides (notamment le fonds de concours de la CCKB) et s'émanciper de ces contraintes avec un projet plus petit en termes de surface, mais plus « adaptable » pour la taille de notre commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- DECIDE de valider un projet d'extension de l'actuelle bibliothèque en continuant la réflexion quant aux financements les plus adaptés
- DECIDE de lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- DECIDE de solliciter l'appui de l'ADAC pour le lancement du marché et la création des documents réglementaires aux marchés de maîtrise d'œuvre

Fait et délibéré en Mairie, les Jour, Mois et An Susdits.

Le Maire
Gildas GUYADER